



## Acceptation ou refus d'une lettre recommandée

Par **BATISTOU**, le **09/01/2008 à 17:03**

Quelle est la différence entre le fait de ne pas aller réclamer une lettre recommandée à la poste (après réception d'un avis en absence) et de la refuser après avoir été informé des coordonnées de l'expéditeur ?  
En résumé, peut-on refuser une lettre recommandée, et qu'en résulte-t-il ?  
MERCI

Par **jeanyves**, le **09/01/2008 à 18:36**

Bonjour,  
Je vous déconseille fortement de ne pas aller chercher cette lettre recommandée à la Poste.  
La Poste va garder 15 jours votre recommandé et le renverra à l'expéditeur avec la mention " N'est pas venu le réclamer" ( ou quelque chose d'approchant).  
L'ennui pour vous , vous ne connaîtrez pas le contenu de cette lettre et il vous sera impossible d'en contester la teneur.  
La procédure continuera malgré tout.  
Restant à votre disposition,  
jeanyves